

l'an deux mil vingt-cinq  
le vingt-huit janvier à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, DIOP (arrivé en cours de séance), EVEN, FLOHIC,  
FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL, MILON, MUNIER, PASSET,  
SANTINHO

**Date de convocation**  
23 JANVIER 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. BONY a donné procuration à Mme CHERET  
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme MILON  
Mme LEMOING a donné procuration à M. FOUILLOT  
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage  
de la convocation**  
23 JANVIER 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
31 JANVIER 2025

M. MUNIER a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 19

**OBJET : Motion pour le développement et le financement rapide de la résilience  
sur le territoire Orge/Yvette et sur l'intégration de notre bassin versant  
aux systèmes de vigilance et d'alerte dans les dispositifs de l'État**

**Exposé :**

À la suite de plusieurs mois pluvieux, des sols gorgés d'eau, la dépression Kirk a amené l'équivalent d'un mois et demi de pluie en 18-20 h de façon homogène et simultanée sur l'ensemble du territoire.

Cela a conduit à 2 d'inondations successives, entraînant des dégâts importants, une décrue lente et des impacts encore visibles aujourd'hui. Les dégâts sont considérables, certains ont tout perdu, sont restés sans électricité pendant un moment, et ont dû gérer l'après crue dans des conditions difficiles. Riverains, commerces, entreprises ... personne n'a été épargné. Et pour cause, cette crue a été d'une telle amplitude, jamais égalée, qu'elle a touché l'ensemble des communes du fond de la vallée de l'Yvette.

Du jamais vu jusqu'à présent. Et cela malgré les dispositifs hydrauliques présents sur l'Yvette. Les 10 bassins permettant de stocker l'équivalent de plus de 2 millions de mètres cubes d'eau n'ont pas suffi, malgré la stratégie inondation menée par le SIAHVY depuis plus de 10 ans. En effet, le syndicat a développé une stratégie pour réduire, d'une part les aléas et les dommages face aux crues fréquentes et d'autre part une résilience du territoire en cas de crue intermédiaire.

Un événement de l'ampleur de celui que nous venons de vivre est impossible à contenir intégralement. Mais il est possible de limiter son impact sur les biens et les personnes. Pour cela il faut développer plusieurs axes d'amélioration :

- Un meilleur cadre national de la vigilance hydrométéorologique en développant le réseau « Vigicrues.gouv » au niveau du bassin Orge/Yvette. En effet, notre territoire n'est pas couvert par ce système et cela amène des incohérences. Ainsi lors de l'événement d'Octobre, l'Eure-et-Loir et la Seine-et-Marne, couvertes par Vigie Crues étaient en alerte rouge, alors que les Yvelines et l'Essonne étaient en alerte jaune. Ceci a eu aussi pour conséquence qu'aucune alerte par le système FR-Alert n'a été déclenchée.
- La résilience à tous les niveaux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire devient désormais un enjeu majeur qui doit être impérativement intégré. Il doit être développé au niveau de l'habitant et des habitations individuelles afin de limiter les impacts. En effet, les enjeux en raison du changement climatique entre autres, changent la prise en compte de la gestion du risque qui passe par une nécessaire évolution de notre stratégie pour favoriser la résilience du territoire en cas de crue. Ainsi, il convient de réduire les aléas et les dommages pour les crues fréquentes, renforcer la résilience via les politiques d'aménagement et le fonctionnement des réseaux pour les crues intermédiaires et anticiper au mieux la crise due aux crues extrêmes.
- Le PAPI, qui est un outil de l'État dont les collectivités en sont le réalisateur, permet de mobiliser les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dénommés fonds Barnier. Il permet de développer les moyens de résilience chez les entreprises et les habitations. Certes, il sert pour le diagnostic de vulnérabilité et les travaux de protection mais ne peut être déclenché que lors du « PAPI travaux » et non pas lors du « PAPI études », comme c'est le cas sur l'Orge/Yvette, le « PAPI travaux » sur notre territoire devant être acté seulement au début de l'année 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :  
À l'unanimité,

**SOUTIENT** la motion votée par le SIAHVY,

**SOULIGNE** la nécessité de poursuivre la politique de résilience au niveau de tous les acteurs du territoire, conformément à la Directive Cadre Européenne Inondations, notamment au vu du dérèglement climatique et de l'augmentation des fréquences et des intensités des crues,

**RAPPELLE** que la résilience est un axe d'amélioration essentielle et complémentaire des actions publiques d'intérêt général afin de limiter les crues et notamment celles ayant un caractère intense et extrême,

**NOTE** qu'il serait illégitime de ne pas prendre en considération les attentes des habitants de la vallée en matière de protection contre les inondations,

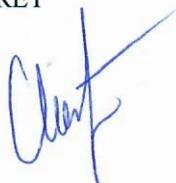
**DEMANDE** aux services de l'État compétents en matière de vigilance et d'alerte d'accélérer le développement du réseau national Vigicrues et FR-Alert sur le bassin Orge/Yvette, afin d'améliorer et d'anticiper les actions liées aux enjeux de protection et notamment de prévention du risque inondation,

**DEMANDE** aux services de l'État d'autoriser le déblocage des aides du fond Barnier pour les diagnostics de vulnérabilité et les travaux d'amélioration de la résilience pour les particuliers et les entreprises, dès le « PAPI études » et non pas seulement lors du « PAPI Travaux »,

**APPELLE** à un dialogue renforcé et rapide entre l'État, les syndicats de rivières, les EPCI et les communes pour garantir au mieux et dans des délais rapprochés la recherche de solutions raisonnables et responsables.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, 31 janvier 2025

La Maire  
Claire CHERET




Le secrétaire de séance  
Nathanaël MUNIER



Mis en ligne le 31/01/2025 à 14h29

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217801281-20250128-DCH2025\_008